

GRUPE DU PORTE-PAROLE

Remis au telex à 1- h 40

PRIORITE P - 1

433

Note BIO COM(77) 108 aux bureaux nationaux
c.c. aux membres du GPP, au directeur général DG I et au service "relations avec les
délégués de la Commission" DG VIII

REUNION DE LA COMMISSION DU 23 MARS 1977

Le Porte-Parole a rendu compte de la réunion de la Commission du 23 mars,
consacrée à la préparation du Conseil européen comme suit :

1. La Commission a transmis au Conseil trois communications portant sur :

Acier

La Commission a adopté une communication par laquelle elle saisit le Conseil européen d'orientations pour la politique sidérurgique. (voir à ce propos le document SEC(77) 1079, la note P-26 et la BIO(77)106 sur la conférence de presse de M. Davignon. La Commission attend du Conseil européen qu'il partage le diagnostic et les orientations de la Commission.

Japon

Il s'agit d'un rapport sur les relations entre la CEE et le Japon. Je vous rappelle que lors de sa réunion du 30 novembre 1976, le Conseil européen avait adopté une déclaration exprimant sa préoccupation quant aux effets des pratiques japonaises en matière d'importation et d'exportation et par la détérioration rapide des relations commerciales entre la Communauté et le Japon. Le Conseil européen avait invité les institutions communautaires à examiner ces problèmes en vue de rechercher des solutions, en exprimant l'espoir que des progrès importants seraient accomplis avant sa prochaine réunion.

Le rapport de la Commission contient un rappel factuel des progrès réalisés jusqu'à présent dans les différents secteurs, tels l'acier, l'automobile, la construction navale, etc. (A ce sujet, voir la note d'information n° 146/77 de la DG X mise à la disposition de la presse lundi).

La Commission estime qu'à partir des progrès déjà réalisés, la Communauté doit poursuivre les discussions intensives avec les autorités japonaises en ce qui concerne leur politique en matière d'exportation et d'importation, étant entendu que la Commission n'hésitera pas à intervenir en cas de dumping comme dans le cas de roulements à billes. L'objectif prioritaire pour la Communauté reste l'accroissement des exportations vers le Japon, ce qui implique des efforts accrus de la part des industries communautaires. Mais la Communauté doit également attirer l'attention du gouvernement japonais sur l'importance qu'elle attache à une attitude plus favorable du Japon à l'égard des importations et à la création des conditions nécessaires pour réaliser cet objectif.

Situation économique

Ce document contient dans sa première partie un court résumé de la situation comme elle se présente aujourd'hui, et qui a déjà été décrite en détail dans le document sur l'adaptation des orientations de la politique économique pour 1977 (taux de croissance 3,5 %, variant de moins 2 % pour le Royaume-Uni à plus 5 % pour l'Allemagne; taux de chômage sans espoir de réduction; ralentissement des prix à la consommation; balances des opérations courantes proches de l'équilibre avec des différences importantes d'un pays à l'autre).

Dans sa seconde partie, ce document trace quelques lignes à suivre dans la politique économique dans l'année en cours. Faisant allusion aux adaptations décidées par le Conseil des finances du 14 mars 1977, le succès de la politique économique dépendra des conditions suivantes :

./.

- Sur le plan interne :

- poursuite énergique de la politique de stabilisation engagée dans les pays déficitaires. Par contre, en Allemagne et aux Pays-Bas, il conviendra d'atteindre les taux de croissance de 5 et respectivement 4 %;
- La tendance des importations d'énergie doit être réduite grâce à l'économie d'énergie et l'implantation de sources nouvelles;
- Le rétablissement d'un niveau élevé d'emploi devrait être hâté par un encouragement à l'investissement. Le chômage des jeunes devrait être diminué par de nouveaux postes d'apprentissage. Ces problèmes seront traités à la prochaine réunion tripartite;
- concertation efficace des mesures prises à l'échelon national dans le secteur monétaire, budgétaire et politique de change.

- Sur le plan international :

- concertation avec les Etats-Unis et le Japon pour régulariser la demande globale;
- stimuler la concurrence par une ouverture et libéralisation et combattre toute tendance de protectionnisme;
- élargir sur une base ordonnée les capacités d'importation des PVD.

Les chances augmentent avec une position commune sur les liquidités internationales et la discipline des politiques de change pour préparer le comité intermédiaire IEMI à Washington, les 28 et 29 avril.

Fondation européenne

Le Président Jenkins a l'intention de souligner au Conseil européen l'importance de progresser en vue de la création d'une Fondation européenne (dont le double objectif est indiqué dans la conclusion du chapitre IV du rapport Tindemans).

La Commission a l'intention de faire examiner les idées de M. Tindemans et de faire rapport au Conseil dans le courant de l'année. Entretemps, la Commission mettra en œuvre une étude sur la portée et le caractère des activités d'une telle Fondation et de son organisation; une telle étude pourra être réalisée avec le concours d'éminents experts extérieurs.

Pour ce qui est du financement d'une telle fondation, il devrait être largement de caractère privé, avec une contribution communautaire appropriée.

AUTRES POINTS EVOQUES AUJOURD'HUI :

Aides d'Etat Belgique

Un certain nombre de questions nous ayant été posées, nous avons donné les explications suivantes :

En matière d'aides d'Etat, la Commission vient de prendre une décision concernant la Belgique. Par cette décision, la Commission arrête que le Royaume de Belgique ne peut mettre à exécution son projet d'aide en faveur des investissements anti-pollution d'une raffinerie à Anvers, sauf si la bonification d'intérêt qu'il prévoit porte au maximum sur un montant de 460 millions de FB.

En fait, par cette décision, le gouvernement belge devra réduire de 2/3 l'aide sous forme de bonification d'intérêts qu'il entendait accorder à ESSO pour des investissements "anti-pollution" réalisés dans le cadre de l'extension des capacités de sa raffinerie d'Anvers qui seront portées de 4,5 à 13,5 millions/an.

En 1973, pour un projet en faveur de la même opération, la Commission avait déjà PRONoncé une interdiction.

Il y a lieu de mettre l'accent sur les deux points qui ont motivé, en ordre principal la décision de la Commission :

de s'opposera toute aide pouvant contribuer à une extension des capacités de production dans un secteur où elles dépassent largement déjà les besoins prévisibles :

de faire respecter le principe que, sauf circonstances particulières (régionales ou sectorielles), des aides à l'environnement ne peuvent être accordées que pour l'adaptation d'installations de production existantes et dans la limite de leurs capacités.

Libre prestation de service des avocats (voir note P - 23)

Amitiés

R. Ruggiero

COMMISSION
DES
COMMUNAUTES EUROPEENNES

GRUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles, le 24 Mars 1977
PC/ab

priorite P - 1

remis au telex à 12 h

■***

NOTE BIO(77) 108 SUITE 1 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE - AU DIRECTEUR GENERAL DG I
ET AU SERVICE RELATIONS DE LA COMMISSION AVEC SES DELEGUES
DG VIII

■***

LA COMMISSION A POURSUIVI SES TRAVAUX MERCREDI APRES MIDI ET
A TRAITE LES POINTS SUIVANTS

1. PROGRAMME D'INFORMATION 1977

CE PROGRAMME POUR L'ELECTION DIRECTE DU PARLEMENT EUROPEEN A ETE
ADOPTÉ ET EST DESTINE AU PARLEMENT EUROPEEN QUI SOUHAITE
L'EXAMINER AVANT DE DEBLOQUER LE CREDIT SPECIAL D'UN MILLION
UC QU'IL A VOTE POUR DES ACTIONS SPECIFIQUES D'INFORMATION LIEES
A L'ELECTION DU PARLEMENT EUROPEEN AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT.
(VOIR P- 27).

2. POLITIQUE ENERGETIQUE

LA COMMISSION A EU UNE DISCUSSION SUR LES OBJECTIFS ET LES
PRIORITES DE L'ACTION QU'ELLE COMPTE MENER EN MATIERE DE
POLITIQUE ENERGETIQUE. ELLE VISE A LIMITER LA DEPENDANCE
ENERGETIQUE DE LA COMMUNAUTE EN FAVORISANT LA PLEINE UTILISATION
DES RESSOURCES INTERIEURES ET TOUTES LES FORMES D'ECONOMIE
D'ENERGIE.

A L'OCCASION DU CONSEIL ENERGIE DU 29 MARS PROCHAIN, M.
BRUNNER TIENDRA UNE CONFERENCE DE PRESSE, LUNDI 29 MARS A
12 H 15 POUR FAIRE LE POINT SUR CE SECTEUR.
JE VOUS CONFIRME EGALEMENT QU'UN CONSEIL RECHERCHE AURA
LIEU LE 29 MARS DANS L'APRES MIDI.

3. PROBLEMES ADMINISTRATIFS

LA COMMISSION A NOMME DIRECTEUR GENERAL DES INSTITUTIONS
FINANCIERES ET DE LA FISCALITE M. OLE HENRIKSEN DE NATIONALITE
DANOISE. M. HENRIKSEN EST AGE DE 42 ANS.

Amitiés

Paul CERF

